



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°12-2022 – 24 mars 2022

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Eric Gautron, Directeur Gérant



EDITO

Les oubliés du Ségur

Alors que les mesures du Ségur ne touchaient jusqu'à présent que nos UGECAM et leurs établissements, l'ouverture de cette revalorisation salariale à d'autres professions impacte désormais quasi toute la Sécu.

En effet, le gouvernement prévoit d'étendre les revalorisations salariales du Ségur aux diététiciens, préparateurs en pharmacie hospitalière et techniciens de laboratoires relevant de la Fonction publique territoriale et du secteur privé.

Le SNFOCOS demande donc l'application de ces mesures à l'ensemble des professionnels des **UGECAM** mais aussi aux personnels concernés dans les **Centres d'Examens de Santé** qui peinent déjà à recruter. Des diététiciens et des techniciens de laboratoire y exercent, ils ne comprendraient pas d'être exclus.

Sans oublier qu'il faut aussi terminer la première phase de ce Ségur qui a laissé de côté des personnels dans nos UGECAM et leurs Etablissements médico-sociaux, comme les équipes d'encadrement, les directions, les métiers administratifs, techniques et logistiques. Nous demandons la transposition de ce qui a été fait pour les mêmes professions dans les établissements sanitaires.

Enfin, le SNFOCOS est porteur d'une demande identique de **traitement équitable** relatif au SEGUR à la suite des annonces gouvernementales de la **conférence des métiers du social et du médico-social** au profit des **travailleurs sociaux** « non soignants », qu'il s'agisse des **assistantes sociales**, des **éducateurs** spécialisés, des techniciens d'intervention sociale ou des psychologues pour ne citer qu'eux.

Ainsi avec ces nouveaux personnels que le gouvernement fait entrer dans le Ségur, côté Sécu ce n'est plus que la Branche maladie qui est concernée avec les UGECAM et les Centres d'examen de santé mais aussi les **CARSAT** ainsi que les **CAF**.

Eric Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG

Pages 2-3 : **Salaires** : à la Sécurité Sociale, directions et tutelle s'évertuent à ne pas augmenter la valeur du point.

Pages 3-4 : **Aidants** : AGIRC-ARRCO : rappel des dispositifs existants pour les proches aidants

Pages 4-5 : **Elections dans les CA** : les résultats du SNFOCOS

Page 6 : **Modernisation du paritarisme** : FO veut un texte positif

Page 7 : **Salaires à la MSA** : communiqué intersyndical

Page 8 : Agenda

Salaires : à la Sécurité sociale, directions et tutelle s'évertuent à ne pas augmenter la valeur du point



Avec l'aimable autorisation de Tripalio - Mickaël Ciccotelli

Alors que l'inflation atteint des niveaux qu'elle n'avait plus connu depuis plusieurs années – cette configuration étant probablement durable – les personnels de la Sécurité sociale (IDCC 218 et 2793), ainsi que leurs représentants, attendent beaucoup de la négociation salariale conventionnelle qui s'y est récemment ouverte.

Escomptant, en particulier, une hausse de la valeur du point, ils font pourtant face à des directions et à une tutelle étatique qui s'évertuent, justement, à ne pas procéder à une telle hausse.

Les propositions salariales inventives de la Sécurité sociale

A la Sécurité sociale, depuis le milieu du mois de février, l'UCANSS, représentant les directions des caisses, et les organisations syndicales de salariés, sont engagées dans la négociation salariale conventionnelle annuelle. Du point de vue des employeurs et de la tutelle étatique, cette négociation paraît devoir se faire sans emporter de conséquences budgétaires trop importantes. Aussi font-ils en sorte d'avancer des propositions salariales reposant sur d'autres mesures. Ainsi, lors de la réunion de négociation de février, l'UCANSS aurait défendu l'opportunité d'une mesure de hausse des bas salaires – définis comme inférieurs à 115 % du SMIC – pour 15 millions d'euros, et de primes, ciblées elles aussi, pour 5 millions d'euros. Cette proposition a été rejetée par la représentation salariale, qui soulignait qu'elle ne concernait que 15 à 20 % des effectifs et qu'elle était en outre insuffisante.

Ne jugeant pas nécessaire de changer leur fusil d'épaule, les dirigeants de la Sécurité sociale sont revenus, à la mi-mars, à la table des négociations avec une nouvelle proposition salariale. Elle consistait, là encore, à déployer des trésors d'inventivité afin de ne pas toucher à la valeur du point. Par le moyen d'une enveloppe supplémentaire de 28 millions d'euros, il était question d'augmenter de 200 euros par salarié le montant de l'intéressement versé. **“Plus exactement, l'UCANSS a expliqué qu'elle allait mettre à la signature ses projets d'accords salariaux à la fin du mois de mars 2022 et qu'ils intégreraient un paragraphe supplémentaire indiquant que l'employeur s'engage à ouvrir une négociation visant à l'attribution d'un complément d'intéressement de 200 euros”** précise le SNFOCOS, le syndicat FO des cadres des organismes sociaux. Ainsi l'UCANSS considèrerait-elle avoir finalisé la négociation salariale 2022.

Critiques syndicales tous azimuts

Prenant connaissance de cette nouvelle proposition patronale, les représentants des personnels de la Sécurité sociale ne l'ont pas vraiment accueillie avec enthousiasme. **“Tour à tour, les organisations syndicales ont fait part de leur incompréhension”** affirme ainsi le SNFOCOS, qui s'emporte : **“Le SNFOCOS attend mieux de l'employeur et des pouvoirs publics que de nous**

octroyer un plein et demi de gasoil à 2.30€ le litre !”. Pour la CGT, le **“mépris”** des employeurs pour les salariés n'était plus acceptable. De manière comparable, la CFE-CGC a fustigé une **“proposition employeur totalement déconnectée de la réalité”**. Plus modérée sur la forme, la CFTC a exprimé sa **“grande déception”** auprès de l'UCANSS, tandis que la CFDT sortait quelque peu de sa réserve

habituelle, s'élevant contre une attitude patronale "inacceptable et incompréhensible pour tous les salariés de la Sécurité Sociale". L'ambiance se réchauffait donc à la Sécurité sociale.

Hélas pour les employeurs et la tutelle étatique, ces critiques syndicales s'accompagnaient systématiquement d'une même revendication : la **hausse de la valeur du point**. Une signature d'un protocole d'accord ne comprenant pas une hausse de cette valeur était exclue. Autrement dit, sans changement sensible de la position de l'UCANSS, il y a tout lieu de penser que **la négociation salariale**

conventionnelle de la Sécurité sociale va échouer. Or, si un tel changement n'est pas tout à fait exclu – les élections approchant, des événements inespérés peuvent survenir... – il demeure pourtant improbable. Si l'échec de cette négociation salariale devait alors se confirmer, le dialogue social interne à la Sécurité sociale connaîtrait sans doute d'importantes perturbations. Les motifs de mécontentement, voire d'exaspération, des salariés, étant nombreux à la Sécurité sociale ces derniers temps, il convient même de prendre au sérieux l'hypothèse d'un déclenchement d'un conflit social.



AIDANTS

AGIRC-ARRCO : RAPPEL DES DISPOSITIF EXISTANTS POUR LES PROCHES AIDANTS -

EXTRAIT DE LA LETTRE SECTEUR RETRAITES FO DU 4 MARS 2022

On appelle « aidants » les personnes, en majorité des femmes, qui soutiennent au quotidien un de leurs proches devenu dépendant en raison de son âge, d'un handicap, ou d'une maladie. Alors que l'on estime le nombre d'aidants en France à environ 11 millions actuellement, ce chiffre va être amené à croître dans les décennies à venir du fait du vieillissement de la population : on prévoit qu'en 2030, 1 actif sur 4 aidera l'un de ses proches confrontés à des difficultés d'autonomie. Cette situation d'aidant peut être compliquée à concilier avec un emploi, et peut également amener des difficultés tant bien financières, administratives, qu'en terme de santé physique ou mentale.

L'AGIRC ARRCO a donc développé depuis plusieurs années des dispositifs afin de soutenir les aidants au quotidien, notamment :

- « **ma Boussole Aidant** » : Maboussoleaidants.fr est un site internet conçu pour et avec des aidants. Il permet d'accéder à l'ensemble des solutions existantes à proximité (droits et démarches, aide et soins à domicile, solutions de répit, groupes de parole, prévention santé, aménagement du domicile, etc.). Un calculateur vous permet de connaître les aides financières auxquelles votre proche a droit.
- **Les Centres prévention AGIRC ARRCO** : ces centres vous permettent aussi de dresser un bilan de prévention personnalisé réalisé par un médecin et un psychologue.
- **Des solutions pour accompagner vos proches de 75 ans et plus** : qu'il s'agisse de la lutte contre l'isolement avec l'organisation de sorties ou bien de diagnostics personnalisés concernant l'habitation de la personne en perte d'autonomie, l'AGIRC ARRCO peut vous proposer des solutions d'accompagnement.
- **Des accompagnements par téléphone** sont également possibles pour adapter le lieu de vie ou choisir une maison de retraite pour le proche que vous aidez. Sur simple appel téléphonique, les collaborateurs ORIZEA aident à évaluer la situation, apportent écoute et conseils sur les solutions envisageables, informent sur les



coûts et les aides à solliciter et peuvent, à la demande, proposer un accompagnement aux démarches administratives.

➤ **Vivre le Répit en Famille (VRF)** : Vivre le Répit en Famille est une association qui propose un accueil médicalisé en village de vacances. Si vous aidez régulièrement un proche en perte d'autonomie, vous pouvez profiter ensemble d'un séjour de détente au sein du village Vivre le Répit en Famille. Ce village propose un cadre de repos pour vous ressourcer en couple, en famille ou entre amis avec le soutien des équipes médico-sociales.

➤ **Aides financières** : Des aides peuvent vous être accordées par votre caisse de retraite Agirc-Arrco, notamment pour financer des solutions de répit, des actions de soutien psychologique, des sessions de formation aux bonnes pratiques, etc. Renseignez-vous auprès du service d'action sociale de votre caisse de retraite complémentaire. Vous trouverez plus de détails sur ces dispositifs auprès de votre caisse de retraite complémentaire, ou sur le site de la fédération AGIRC-ARRCO : <https://www.agirc-arrco.fr/mes-services-particuliers/retraites/soutenir-un-de-mesproches-age-ou-handicape/>

ÉLECTIONS AU CA URSSAF PACA



Du 1^{er} au 3 mars 2022 vous avez voté pour élire vos représentants du personnel au Conseil d'Administration de l'Urssaf Paca.

Ces élections se sont déroulées dans un contexte très particulier de fin de crise sanitaire (du moins on l'espère) et de la mise en place des avenants de contrat de télétravail. Aussi l'organisation de moments de rencontre a été rendue difficile, que ce soit dans les services, ou lors d'assemblées générales.

Ceci explique peut-être que le taux de participation ait baissé d'environ 10% par rapport aux élections qui se sont déroulées en 2018 (67% en 2018, 57% en 2022).

Malgré tout, vous avez massivement renouvelé votre confiance aux élus Force Ouvrière et nous tenons à vous en remercier.

Résultats :

Collège employés			Collège cadres		
Votes exprimés	378		Votes exprimés	336	
FO	251	2 titulaires, 4 suppléants	FO	238	1 titulaire 2 suppléants
CGT	86	0 siège	CGT	54	0 siège
CFDT	23	0 siège	CFDT	29	0 siège
Blancs ou nuls	18		Blancs ou nuls	15	

Dans le détail, par rapport aux élections de 2018 :

- Dans le collège employés, Force Ouvrière progresse de près de 2%
- Dans le collège cadres, Force Ouvrière progresse de 14 %

Cette confiance nous engage et nous donne les moyens de nous opposer à tous les dangers auxquels doit faire face notre organisme, mais aussi la Sécurité Sociale dans son ensemble.

Nous ferons de cette force un moyen d'œuvrer pour la défense des droits des personnels, cadres et employés de notre organisme !

Cette force, c'est vous qui nous la donnez, car sans vous nous ne sommes rien !

ÉLECTIONS AU CA URSSAF FRANCHE-COMTÉ

Félicitations à nos camarades SNFOCOS de l'URSSAF Franche-Comté qui ont remporté les élections des représentants du personnel au Conseil d'Administration, collège cadres avec 100 % des votes exprimés.

ÉLECTIONS AU CA URSSAF AQUITAINE

FO a de nouveau remporté les élections au CA de l'Urssaf Aquitaine. Dans le collège cadres FO remporte 61,80% des suffrages (taux de participation 75%).



**RESULTATS DES ELECTIONS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
URSSAF AQUITAINE**



Bonjour à toutes et à tous,

Ce scrutin qui vient de se terminer a été pour nous tous l'occasion de **choisir nos représentants** au sein du Conseil d'Administration de l'Urssaf Aquitaine.

En votant toujours très nombreux pour nos listes, vous nous avez permis d'obtenir **les deux postes dans le collège employés et le poste dans le collège cadres**. Vous avez une nouvelle fois confirmé notre position de **syndicat majoritaire** et nous vous en remercions.

TITULAIRES EMPLOYES	SUPPLEANTS EMPLOYES
Olivier LABAT	Isabelle TAUZIN
Claire PINEAU	Magali ROUX

TITULAIRE CADRES	SUPPLEANT CADRES
Sabrina LE BLANC	Joëlle MALET

Forts de votre soutien et de votre confiance, nous nous engageons à être à la hauteur des nombreux enjeux à venir et continuerons d'être toujours à vos côtés.

TOUJOURS DETERMINES A DEFENDRE VOS INTERETS



MODERNISATION DU PARITARISME : FO VEUT UN TEXTE « POSITIF »

INFO MILITANTE DU 14 MARS 2022

La discussion est utile mais pour l'instant, il n'y a rien de nouveau sous le soleil », résume Michel Beaugas, secrétaire confédéral qui conduit la délégation FO participant à la négociation paritaire relative à la modernisation du paritarisme et son fonctionnement.

Depuis le 5 janvier, quatre réunions ont eu lieu entre le patronat (Medef, CPME et U2P) et les organisations syndicales, dont FO, avec pour objectif d'évaluer le paritarisme, de négociation et de gestion (loi Larcher de 2007, ANI de 2012...), et d'aller vers des mesures d'amélioration, cela dans le cadre de l'« agenda économique et social autonome ». Un agenda mis au point l'an dernier entre le patronat, initiateur, et les organisations syndicales, et visant ainsi à sortir du cadre de plus en plus pesant de la présence de l'État dans toute discussion. Tandis qu'a été souligné par les syndicats, dont FO, le fait que l'ANI de 2012 (sur la modernisation du paritarisme) est plutôt bien suivi, les échanges actuels n'ont pour autant rien d'aisé. Un texte global doit être présenté le 11 mars. On a du mal à voir sa finalité..., ou plutôt on la voit trop bien, indique Michel Beaugas. Le patronat a proposé fin février un plan de texte aux organisations, lesquelles ont apporté leurs propositions. Mais alors que des dissensions se sont fait sentir en son sein au cours des échanges, le patronat semble souhaiter, par exemple, que les accords interprofessionnels soient supérieurs à la loi, ce à quoi s'oppose FO.

Dernière séance le 12 avril

La délégation, qui demande un texte positif, a rappelé un certain nombre de ses principes, tel le refus de FO de se muer colégislateur dans le cadre du paritarisme, ou encore son opposition aux lettres de cadrage du gouvernement, cela allant à l'encontre de la liberté de négocier. Elle a insisté aussi sur la nécessité de loyauté et de moyens pour la négociation (égalité des différents acteurs sur le plan de l'information, lieu neutre pour la négociation, temps d'étude suffisant pour les dossiers...). Tandis que le paritarisme de gestion faisait l'objet d'une rencontre le 7 mars, une dernière séance le 12 avril est censée clore ce long cycle de rencontres sur le paritarisme (elles avaient été lancées dès juillet) avec a priori la présentation d'un texte. On ne sait s'il ferait l'objet d'un accord, d'un ANI, d'une simple déclaration..., précise toutefois Michel Beaugas. FO n'a cessé de réaffirmer au fil des mois la notion, essentielle, de mandat syndical, notion que certains essaieraient bien d'escamoter ! FO a rappelé encore qu'un accord doit être producteur de droits directs ou par le biais de la branche puis de l'entreprise (principe de faveur).

Salaires à la Mutualité Sociale Agricole : Communiqué intersyndical



COMMUNIQUE

L'urgence de la revalorisation salariale en MSA doit attendre... celle du Régime Général !

Le jeudi 17 mars, les 4 organisations syndicales représentatives CFE-CGC, CGT, FO et UNSA, de la branche MSA, ont appelé à la grève pour faire entendre les demandes urgentes des salariés des organismes du réseau :

1. L'augmentation de la valeur du point à hauteur de l'inflation cumulée (baisse du pouvoir d'achat de 9% en 6 ans et 15% en 10 ans),
2. La révision des dispositions de la convention collective relatives aux salaires, afin de porter la rémunération minimale conventionnelle à un niveau au moins équivalent au SMIC,
3. La défense de l'emploi garantissant la continuité des missions de service public,
4. L'amélioration des conditions de travail dans le réseau des caisses de MSA.

Ce même jour, à leur demande, les représentants des 4 organisations ont été reçus par les membres du Cabinet du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation pour expliciter les attentes fortes des 15162 salariés de la MSA et obtenir des réponses concrètes du Ministère de tutelle.

Les réponses sont claires et décevantes :

- OUI, les fonctionnaires vont pouvoir négocier une revalorisation de leur indice.
- OUI, les salariés du Régime Général négocient une revalorisation salariale. MAIS en aucun cas la revalorisation de la valeur du point en MSA n'est à l'ordre du jour actuellement ! Si la négociation des salaires du RG aboutit, nous pourrions, après, potentiellement obtenir la même chose...
- NON, il n'y a pas d'enveloppe de négociation salariale dans le cadre de la COG 2021-2025. NON, il n'y en aura pas.
- OUI, vous avez été acteurs engagés en seconde ligne lors de la crise sanitaire. OUI, nous vous en sommes reconnaissants car vous avez assuré collectivement la continuité du service public pour 5,2 millions de ressortissants.
- NON, nous ne pouvons rien faire pour les salariés, et ce malgré la situation dégradée des conditions de travail liée à la baisse inexorable et continue des moyens de la MSA.

Cette incapacité à prendre en compte les demandes légitimes des salariés du réseau MSA, et notamment d'apporter une réponse à l'urgence salariale et cette inaction sont intolérables !

Grâce à la mobilisation des salariés, la pression s'accroît sur les Ministères et la FNEMSA. Les organisations syndicales CFE-CGC, CGT, FO et UNSA mettront en œuvre toutes les actions nécessaires pour débloquer cette situation qui est inacceptable et ce dès la prochaine CPPNI du 30 mars 2022.

Le 18/03/2022

Retrouvez toutes nos parutions sur le site www.snfocos.org



POUR ADHÉRER AU SNFOCOS



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme
ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002
Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr

ou adhérez via le formulaire en ligne sur

<https://snfocos.org/adherer/>

AGENDA

29 mars 2022 :
INC Maladie

5 avril 2022 :
Commission nationale de
l'intéressement

5 et 6 avril 2022
Commission
Exécutive du SNFOCOS

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](https://www.flickr.com/photos/snfocos/)